

CCAS : PLAN GRAND FROID



Le plan grand froid est activé pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

Le plan grand froid est un plan ministériel en France prévoyant des dispositions en cas d'hiver rigoureux qui met en place une procédure de veille et fixe les conduites à tenir pour prévenir les risques et réagir à une période de froid prolongée.

En prévision de période particulièrement difficiles pour les personnes vulnérables (fortes intempérie, épidémies, etc...), un registre est tenu en mairie afin de localiser au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement.

Vous pouvez vous inscrire en appelant le CCAS ou la mairie au **04.74.33.40.80** en précisant votre nom, adresse et téléphone.

Ce registre permet l'intervention, si nécessaire, de votre référent de quartier ou d'une personne du CCAS.

Si vous pensez avoir besoin d'aide ou si vous avez connaissance de personnes susceptible d'être concernées dans votre voisinage, n'hésitez pas à contacter la mairie qui suivra avec attention chaque situation.